



## Rapport sommaire

### Appui accordé à l'entrepreneuriat au sein des établissements canadiens d'enseignement supérieur

#### CONTEXTE

L'entrepreneuriat contribue grandement à la création de nouvelles entreprises et favorise la création d'emplois, la richesse et la croissance économique. Il est donc essentiel d'inculquer les compétences pertinentes aux jeunes entrepreneurs potentiels et d'appuyer ces derniers. Par conséquent, la formation en entrepreneuriat est un élément important pour créer un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale.

Au fil des ans, l'objectif initial de l'enseignement relatif à l'entrepreneuriat, à savoir la création d'entreprise, s'est élargi pour mettre l'accent sur le développement des comportements et des compétences d'entrepreneur. L'acquisition de compétences attrayantes en affaires et de compétences théoriques ou stratégiques en planification a aussi retenu l'attention, de même que l'intention d'offrir des programmes relatifs à l'entrepreneuriat dans diverses disciplines sur les campus.

#### OBJECTIF

En 2009, Industrie Canada a mené une étude sous forme d'enquête auprès des universités et des collèges du Canada pour définir le cadre dans lequel la formation en entrepreneuriat est offerte au pays, un domaine où les renseignements détaillés font grandement défaut. L'étude visait aussi à déceler comment l'entrepreneuriat est mis en valeur auprès des étudiants et la façon dont la prise de cette option est encouragée au sein de la population étudiante<sup>1</sup>.

#### CONSTATATIONS

L'étude révèle deux sources d'inquiétude :

- 1) **Accès limité des étudiants à la formation en entrepreneuriat**
  - Près de 40 % des établissements sondés n'ont aucune stratégie sous-jacente pour offrir de la formation en entrepreneuriat.
  - Un nombre limité d'étudiants a accès à ce type d'enseignement, principalement dans les facultés d'études commerciales et de génie.
- 2) **Soutien limité sur le campus pour les premières étapes de l'entrepreneuriat**
  - Plus de 40 % des établissements n'ont aucun lien externe avec des investisseurs pour offrir des options de financement aux étudiants s'intéressant à l'entrepreneuriat.
  - Seulement 18 % des établissements suivent le nombre d'entreprises fondées par les diplômés et leur croissance, en vue de leur offrir du soutien.
  - Seulement 34 % des établissements réservent des fonds pour soutenir l'entrepreneuriat.

L'étude est divisée en six volets : stratégie, infrastructure des établissements, ressources, enseignement et apprentissage, perfectionnement, et sensibilisation. Chacun des volets porte sur un aspect donné de l'offre de programmes relatifs à l'entrepreneuriat dans les établissements d'enseignement supérieur, tel que décrit l'annexe B.

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe A pour des détails sur l'enquête, la méthodologie et le taux de réponse.

Les établissements d'enseignement devront soutenir les entrepreneurs aux étapes de la planification et de la mise sur pied du cycle de création d'entreprises, en plus de jouer le rôle essentiel de moteur du progrès technologique, pour ainsi mener à la commercialisation.

## Volet 1 : Stratégie

Près de 40 % des établissements d'enseignement n'ont pas de stratégie générale concernant l'offre de programmes relatifs à l'entrepreneuriat. Les politiques en la matière se situent surtout à l'échelle des facultés, ce qui pourrait limiter l'accès des étudiants à ce type de programme.

**Tableau 1 : Pourcentage des établissements ayant divers objectifs généraux en matière d'enseignement en entrepreneuriat**

	Total des établissements	Universités	Collèges décernant des diplômes	Instituts de technologie et autres
Favoriser des comportements, compétences et mentalités d'entrepreneur	51	61	40	33
Donner aux étudiants l'envie de devenir un entrepreneur	39	47	30	27
Chercher des occasions d'exploiter les connaissances sur le plan commercial	33	47	10	13
Offrir à tous les étudiants accès à des occasions d'entrepreneuriat	28	33	30	13
Augmenter le nombre de démarrages d'entreprise par des diplômés	20	28	10	7
Maximiser les revenus liés au transfert de la technologie	15	22	-	7
L'enseignement en entrepreneuriat devrait générer des revenus	3	3	10	-
Mon établissement n'a aucun objectif en matière d'entrepreneuriat	39	31	40	60

Le symbole « - » indique qu'aucune réponse n'a été fournie.

*La plupart des établissements ont des objectifs généraux en matière d'entrepreneuriat; toutefois, peu ont fixé des objectifs mesurables précis (tableau 1).*

- Seulement 28 % des établissements ont pour objectif global d'offrir à tous les étudiants l'accès à la formation en entrepreneuriat.
- En outre, si 51 % des établissements cherchent à favoriser des comportements, compétences et mentalités d'entrepreneur chez les étudiants, près de 40 % des établissements n'ont aucun objectif général en matière d'entrepreneuriat.

*Les politiques stratégiques sur la formation en entrepreneuriat sont rares à l'échelle de l'établissement, et se trouvent surtout dans certaines facultés comme celles des études commerciales et de génie.*

- À l'échelle des établissements, seulement 23 % ont des politiques ou plans d'action écrits concernant l'offre d'enseignement relatif à l'entrepreneuriat.
- À l'échelle des facultés, 44 % des établissements ont des politiques ou plans d'action dans certaines facultés.
- Promotion limitée de la formation en entrepreneuriat sur le campus :
  - 75 % des établissements ont des politiques en matière d'entrepreneuriat ancrées dans les études commerciales;

- 15 % des établissements ont des politiques en matière d'entrepreneuriat ancrées dans les disciplines techniques (génie);
- 5 % des établissements ont des politiques en matière d'entrepreneuriat ancrées dans les sciences sociales.

*Le plus souvent, les doyens sont responsables de la formation en entrepreneuriat.*

- Doyen : 44 % des établissements
- Professeur : 21 % des établissements
- Aucun responsable : 18 % des établissements
- Champions de l'entrepreneuriat : personnes qui agissent à titre de porte-parole ou de défenseur auprès de la direction pour soutenir les activités relatives à l'entrepreneuriat :
  - La plupart des champions sont autodésignés.
  - Ils proviennent surtout des domaines commerciaux, techniques, artistiques et des sciences naturelles, ce qui pourrait limiter davantage l'offre de programmes relatifs à l'entrepreneuriat sur le campus et l'accès à ces programmes.

## **Volet 2 : Infrastructure des établissements**

L'infrastructure des établissements soutient l'entrepreneuriat à différentes étapes du cycle de développement des entreprises. Pour être efficace, une telle infrastructure semble nécessiter de nombreux éléments différents. Cependant, en raison des ressources limitées, les établissements pourraient être forcés de se concentrer sur un nombre limité d'éléments seulement, ce qui favoriserait peut-être l'octroi de licences au détriment de la création d'entreprise.

*Les types d'infrastructure les plus fréquents (centres d'entrepreneuriat et bureaux de transfert de la technologie) sont présents dans moins de la moitié des établissements de l'enquête.*

Centres d'entrepreneuriat : Point central où les entrepreneurs ont accès à un grand nombre de programmes d'enseignement, d'occasions de réseautage, de technologies et de ressources, sur le campus et/ou au sein de la collectivité. En général, ces centres nécessitent des budgets relativement plus importants que les bureaux de transfert de la technologie et davantage de planification administrative.

Bureaux de transfert de la technologie (BTT) : Les BTT sont axés sur l'élément « octroi de licences » du cycle de développement des entreprises, plutôt que sur la création d'entreprise dans son ensemble.

**Tableau 2 : Comparaison entre les centres d'entrepreneuriat et les bureaux de transfert de la technologie**

	Centre d'entrepreneuriat	BTT
Au moins un employé à temps plein	34 %	46 %
Moins d'un employé à temps plein	13 %	3 %
L'établissement ne dispose pas de cette installation	52 %	51 %

- Plus de la moitié des établissements n'ont pas de centre d'entrepreneuriat (52 %) ni de BTT (51 %).
- Les BTT sont nettement plus fréquents (46 %) que les centres d'entrepreneuriat (34 %). Cette préférence cadre avec les constatations d'une étude récente, selon lesquelles

les universités sont plus susceptibles d'héberger des BTT en raison des avantages à court terme découlant de la vente de licences<sup>2</sup>. De plus, cette étude montre que le modèle de BTT n'offre aucune mesure pour inciter les universités à employer d'autres méthodes de commercialisation, qui pourraient s'avérer plus profitables<sup>3</sup>. L'innovation est donc inévitablement vendue trop tôt, et les avantages économiques à long terme se produisent souvent à l'endroit où se trouve le détenteur de licence plutôt que dans la région où l'innovation a été créée et/ou financée.

Incubateur technologique : Ce type d'installation est principalement axé sur les dernières étapes du cycle de création d'entreprise, offrant un soutien spécialisé, des installations de grande qualité et des services de gestion pour le démarrage d'entreprise.

- Seulement 25 % des établissements disposent d'installations d'incubation. Parmi celles-ci :
  - 60 % ont aidé plus de 10 diplômés à lancer leur entreprise;
  - 40 % ont aidé moins de 10 diplômés à lancer leur entreprise.

*Chaque type d'infrastructure facilite une étape précise du cycle de création d'entreprise, depuis la conception jusqu'au démarrage. Bon nombre d'établissements qui hébergent des installations d'incubation abritent aussi d'autres types d'installations.*

Sur les 25 % des établissements qui disposent d'installations d'incubation :

- 80 % ont des bureaux de transfert de la technologie, la priorité étant accordée à l'octroi de licences et aux brevets;
- 87 % ont des centres d'entrepreneuriat, la priorité étant accordée aux étapes préliminaires de la création d'entreprise;
- 87 % offrent des activités interfacultés relatives à l'entrepreneuriat, la priorité étant accordée à un meilleur accès pour tous les étudiants;
- 80 % réservent des fonds pour soutenir des objectifs liés à la formation en entrepreneuriat.

D'après ces constatations, la plupart des établissements qui hébergent des installations d'incubation soutiennent également d'autres installations, offrant ainsi un cadre pour aider les étudiants entrepreneurs à chaque étape du cycle de création d'entreprise. L'engagement financier lié à l'établissement de ce type de réseau pourrait pousser les universités à envisager d'autres modes de commercialisation moins coûteux, comme l'octroi de licences par l'intermédiaire des bureaux de transfert de la technologie.

Pour régler le problème des universités qui doivent choisir entre les gains à court terme provenant des droits de licence et le coût et le risque d'autres modes de commercialisation, Maxwell et Lévesque<sup>4</sup> proposent l'établissement de partenariats entre les incubateurs universitaires et les organismes de développement économique régional. Ce type de partenariat permet de faciliter le transfert de connaissances et de fonds entre les universités et l'industrie locale, ce qui crée de futures occasions de recherche et suscite des dons de la part d'entrepreneurs et d'anciens étudiants prospères aux universités, tout en apportant à la région de nouvelles entreprises, des diplômés et des étudiants stagiaires.

---

<sup>2</sup> A. Maxwell et M. Lévesque, « Technology Incubators: Facilitating Technology Transfer or Creating Regional Wealth? », *International Journal of Entrepreneurship and Innovation Management*, sous presse.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

### Volet 3 : Ressources

L'élaboration d'un programme en entrepreneuriat requiert des ressources. La plupart des établissements n'allouent pas de fonds à des objectifs liés à la formation en entrepreneuriat. De même, la plupart des activités relatives à l'entrepreneuriat (dans le cadre du programme et en dehors de celui-ci) sont soutenues par du financement à court terme, ce qui met encore en évidence les lacunes dans l'offre du soutien nécessaire au développement à long terme d'une capacité d'entrepreneuriat.

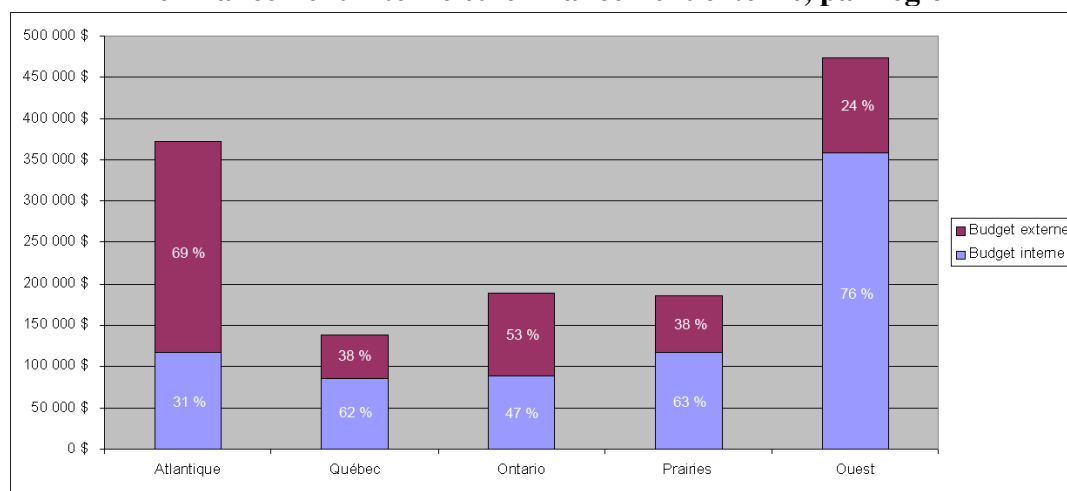
*Le budget pour la formation en entrepreneuriat varie selon le type d'établissement.*

- Seulement 34 % des établissements réservent des fonds pour soutenir les objectifs établis liés à la formation en entrepreneuriat.
- L'enveloppe moyenne du budget alloué à la formation en entrepreneuriat (2007-2008) est la suivante :
  - universités : 430 000 \$;
  - collèges décernant des diplômes : 78 000 \$;
  - instituts de technologie : 44 000 \$.

*Le budget moyen dans la région de l'Ouest est trois fois plus élevé que celui du Québec (figure 1).*

- La région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta et Yukon) et la région de l'Atlantique ont, en moyenne, les plus gros budgets pour la formation en entrepreneuriat.
- Le Québec a le plus petit budget moyen pour la formation en entrepreneuriat, soit 138 000 \$ environ.

**Figure 1 : Budget moyen alloué à la formation en entrepreneuriat, et répartition entre le financement interne et le financement externe, par région**



Les établissements devaient calculer la proportion du budget total réservé à la formation en entrepreneuriat provenant de financement interne et de financement externe.

- Financement interne : Engagement financier au sein de l'établissement pour le développement de la formation en entrepreneuriat à court et à long terme.

- **Financement externe** : Le financement provenant d'intervenants externes (fonds du gouvernement, dons et dons d'anciens étudiants) est habituellement assorti de restrictions et de dispositions particulières. En général, ce n'est pas une source de fonds constante pour les projets à long terme.

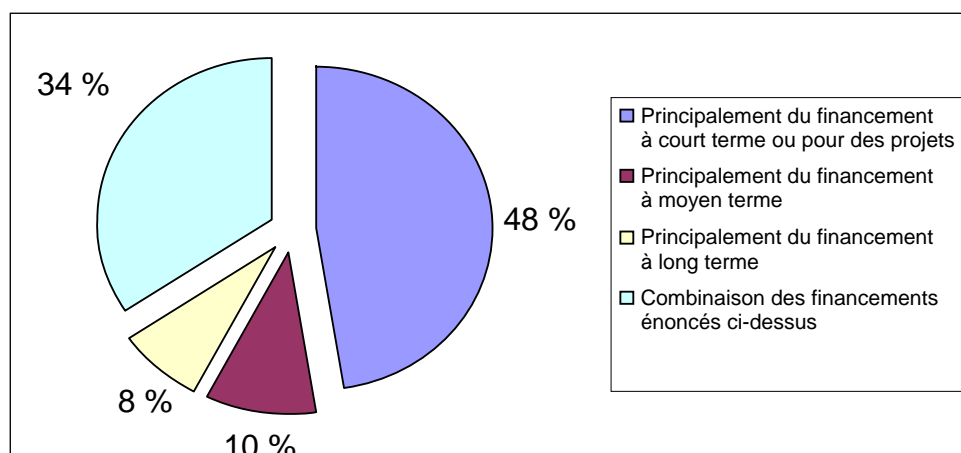
*Le financement interne représente la plus grande partie des budgets pour la formation en entrepreneuriat, sauf dans la région de l'Atlantique. En Ontario, le financement interne et le financement externe sont à peu près égaux (figure 1).*

- Par établissement, les budgets totaux pour la formation en entrepreneuriat de la majorité des universités et des collèges sont généralement constitués à parts à peu près égales par du financement interne et du financement externe. Toutefois, les instituts de technologie et autres présentent une ventilation différente des budgets consacrés à la formation en entrepreneuriat : 71 % correspondent à du financement interne et 29 %, à du financement externe.
- Par province, les fonds internes représentent plus de 60 % des budgets pour la formation en entrepreneuriat dans l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta et Yukon), dans les Prairies (Manitoba et Saskatchewan) et au Québec. En Ontario, on observe une ventilation presque égale.
- Près de 70 % du budget pour la formation en entrepreneuriat dans l'Atlantique provenait de financement externe.

*Près de la moitié des établissements de l'enquête soutiennent la formation en entrepreneuriat à court terme, ce qui semble indiquer un engagement limité à l'égard du développement de ce type d'enseignement à long terme (figure 2).*

- 48 % des établissements financent principalement leurs activités relatives à l'entrepreneuriat avec des fonds à court terme ou liés à un projet (engagement de 1 ou 2 ans).
- Le tiers des établissements (34 %) soutiennent les activités relatives à l'entrepreneuriat avec un ensemble de fonds à court terme (de 1 à 2 ans), à moyen terme (de 3 à 5 ans) et à long terme (plus de 5 ans).

**Figure 2 : Budget moyen alloué à la formation en entrepreneuriat, par longueur du financement**



*Environ les trois quarts des établissements ayant un engagement financier à long terme pour la formation en entrepreneuriat ont mis sur pied au moins une infrastructure.*

- Parmi les établissements qui octroient du financement à moyen terme, à long terme ou combiné pour les activités relatives à l'entrepreneuriat (dans le cadre du programme ou en dehors du programme), 72 % hébergent au moins un type d'infrastructure (département d'entrepreneuriat, centre d'entrepreneuriat, bureau de transfert de la technologie, installations d'incubation).
- En comparaison, parmi les établissements qui n'ont que du financement à court terme les activités relatives à l'entrepreneuriat, 66 % hébergent au moins un type d'infrastructure.

#### **Volet 4 : Enseignement et apprentissage**

La formation en entrepreneuriat peut être offerte soit par l'entremise de programmes d'études (activités de programme) ou d'expériences pratiques dans le cadre de concours ou d'études de cas (activités hors programme). Parmi les établissements interrogés, un nombre égal d'étudiants ont participé à des activités de programme (2,5 %) et hors programme (2,3 %) relatives à l'entrepreneuriat durant l'année universitaire 2007-2008, ce qui laisse croire qu'il n'y a pas de préférence quant à la façon dont la formation en entrepreneuriat est donnée.

La plupart des cours relatifs à l'entrepreneuriat sont offerts dans les programmes d'études commerciales et de génie, ce qui limite leur rayonnement auprès d'entrepreneurs potentiels qui étudient dans des domaines comme la médecine ou les sciences environnementales. Des méthodes non traditionnelles sont nécessaires pour enseigner l'entrepreneuriat; la plupart des établissements en utilisent de nombreuses, notamment la méthode pratique.

*La plupart des cours relatifs à l'entrepreneuriat sont offerts au premier cycle.*

- Aux premier, deuxième et troisième cycles, la plupart des établissements offrent de 1 à 5 cours relatifs à l'entrepreneuriat (tableau 3).
- C'est au premier cycle que l'on trouve le nombre le plus élevé de cours relatifs à l'entrepreneuriat. Ces cours portent surtout sur l'évaluation des besoins en matière de création d'entreprise, le repérage des débouchés et la résolution de problèmes.

**Tableau 3 : Pourcentage des établissements offrant des cours relatifs à l'entrepreneuriat, par nombre de cours et par niveau d'étude**

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle
Aucun cours ou niveau d'étude non offert	3	52	90
De 1 à 5 cours	48	31	10
De 6 à 10 cours	30	8	0
Plus de 10 cours	20	8	0

*Des conférenciers sont invités pour compenser l'expérience limitée en matière d'entrepreneuriat au sein du corps professoral.*

- Les méthodes les plus utilisées en classe sont les études de cas, les cours magistraux et les équipes de projet. De plus, 59 % des établissements interrogés ont souvent recours à des entrepreneurs et des professionnels, à qui ils demandent de faire des visites en classe.
- Dans plus de 66 % des établissements, au moins cinq membres du personnel enseignant participent à des activités relatives à l'entrepreneuriat. Toutefois, bien que plus de 75 %

des établissements n'exigent pas que les membres du personnel aient de l'expérience concrète en entrepreneuriat, 80 % des établissements ont eu, dans une certaine mesure, recours à des conférenciers ou à des professionnels invités, qui ont une expérience pratique dans le domaine.

*Les cours relatifs à l'entrepreneuriat sont souvent réservés aux étudiants de certains programmes d'études.*

- La plupart des établissements offrent des cours relatifs à l'entrepreneuriat dans le cadre d'études commerciales (91,8 %) et d'études techniques (génie) (37,7 %) (tableau 4).
- En général, les universités offrent des cours relatifs à l'entrepreneuriat dans un plus grand nombre de programmes que les collèges décernant des diplômes ou que les instituts de technologie. Elles sont aussi plus susceptibles de permettre aux étudiants de s'inscrire à des cours d'autres facultés.

**Tableau 4 : Pourcentage des établissements offrant des cours relatifs à l'entrepreneuriat, par matière et par type d'établissement**

Matière	Total des établissements	Universités	Collèges décernant des diplômes	Instituts de technologie et autres
Études commerciales	91,8	88,9	100,0	93,3
Études techniques (génie)	37,7	36,2	50,0	33,4
Industrie alimentaire et économie domestique	21,3	16,7	30,0	26,7
Arts	19,6	22,2	20,0	13,4
Sciences naturelles	13,1	19,5	0,0	6,7
Sciences sociales (sauf les études commerciales)	13,1	13,9	10,0	13,3
Soins de santé	13,1	8,3	30,0	13,4
Agriculture	11,4	13,9	10,0	6,7
Pédagogie ou enseignement	4,9	5,6	10,0	0,0
Sciences humaines et théologie	4,9	8,3	0,0	0,0
Sécurité publique ou défense	3,2	0,0	20,0	0,0

*Les méthodes d'enseignement non traditionnelles sont souvent utilisées en tant que formation pratique technique.*

En plus des activités dans le cadre du programme, les formes les plus courantes d'activités hors programme sont les conférences ou ateliers (66 %), suivies des concours portant sur le meilleur plan d'affaires ou le capital de risque (62 %) et du mentorat ou de l'assistance personnelle (57 %) (tableau 5).

**Tableau 5 : Pourcentage des établissements offrant des activités hors programme liées à l'entrepreneuriat, par type d'activité et par type d'établissement**

Activité hors programme	Total des établissements	Universités	Collèges décernant des diplômes	Instituts de technologie et autres
Séminaires ou ateliers	66	75	80	33
Concours portant sur le meilleur plan d'affaires ou le capital de risque	62	81	60	20
Mentorat ou assistance personnelle	57	64	60	40
Visites d'entreprise	46	50	60	27

Événements de jumelage	43	56	30	20
Aucune activité offerte	16	8	0	47

## Volet 5 : Perfectionnement

Si près de 95 % des établissements mentionnent que les étudiants montrent de l'intérêt pour les activités relatives à l'entrepreneuriat, la plupart des établissements ne disposent pas des procédures d'évaluation nécessaires pour veiller à la qualité et à l'efficacité de ces activités ou pour cerner les éléments à améliorer et à développer.

*Des procédures d'évaluation pour repérer et surveiller le perfectionnement de la formation en entrepreneuriat sur le campus font défaut dans la plupart des établissements.*

- Seulement 23 % des établissements ont établi des procédures d'évaluation en bonne et due forme pour suivre les progrès en vue de l'atteinte des objectifs relatifs à l'entrepreneuriat et de la mise en œuvre de stratégies connexes.
- 20 % des établissements évaluent les cours qu'ils donnent en mesurant la façon dont les utilisateurs finaux (les employeurs et investisseurs) répondent aux compétences et attitudes d'entrepreneur des étudiants de leur établissement.
- Dans près de la moitié des établissements (48 %), aucune procédure n'est en place pour évaluer les effets attendus à moyen et à long terme des cours relatifs à l'entrepreneuriat.

*La plupart des établissements indiquent que les étudiants présentent un certain intérêt pour l'entrepreneuriat; cependant, peu font le suivi pour savoir si les diplômés ont fondé des entreprises ou sondent l'intérêt potentiel des étudiants pour l'entrepreneuriat.*

**Tableau 6 : Pourcentage des étudiants obtenant leur diplôme en ayant une expérience pratique en entrepreneuriat\*, 2007-2008**

	Total des établissements	Universités	Collèges décernant des diplômes	Instituts de technologie et autres
0 %	5	3	0	13
Moins de 10 %	48	47	60	40
De 10 à 50 %	26	31	30	13
Plus de 50 %	7	8	0	7
Impossible de faire une telle estimation	15	11	10	27

\*Mesures faites en fonction de la participation aux concours d'élaboration de plans d'affaires, aux incubateurs et aux stages dans des entreprises en démarrage.

Bien que des diplômés de près de 95 % des établissements aient montré un intérêt pour l'entrepreneuriat en participant à des concours d'élaboration de plans d'affaires, à des incubateurs ou à des stages dans des entreprises en démarrage, peu d'établissements font le suivi des effets à long terme de ces activités.

- 48 % des établissements n'ont pas de procédure d'évaluation pour cerner les effets à moyen et à long terme sur les mentalités et compétences des étudiants.
- 62 % des établissements mentionnent qu'ils gardent contact avec les anciens diplômés.
- 34 % des établissements ne font aucun suivi auprès des anciens diplômés.
- Seulement 18 % des établissements interrogés suivent le nombre d'entreprises fondées par les diplômés et leur croissance.

## Volet 6 : Sensibilisation

Bien que les établissements établissent des liens avec des entrepreneurs et des sociétés privées pour offrir l'accès à des activités pratiques, 41 % d'entre eux n'ont aucun lien avec des investisseurs, ce qui limite les options de financement sur le campus à ceux intéressés par l'entrepreneuriat.

*Les intervenants externes qui favorisent et soutiennent l'entrepreneuriat sont le plus souvent des entrepreneurs et des sociétés fermées (tableau 7).*

- Les intervenants externes sont surtout des entrepreneurs (84 %) et des sociétés fermées (84 %).
- De même, les autres intervenants qui montrent de l'intérêt pour la promotion de l'entrepreneuriat et qui offrent des occasions de réseautage sont le gouvernement (77 %), les fondations (61 %) et les organismes spécialisés dans l'appui à l'entrepreneuriat (60 %).

*En ce qui concerne les intervenants externes qui offrent du soutien aux entreprises en démarrage (commercialisation) :*

- 41 % des établissements sondés n'ont aucun lien avec des investisseurs, comme des sociétés de capital-risque ou des banques.
- 51 % des établissements n'ont aucun lien avec des fournisseurs de services professionnels, qui pourraient aider les entrepreneurs potentiels en ce qui concerne la comptabilité, le marketing et l'impôt sur le revenu.
- 61 % des établissements n'ont aucun parc scientifique ou incubateur, qui permettrait d'offrir des installations et du soutien de gestion aux entreprises en démarrage.

**Tableau 7 : Pourcentage des établissements ayant des liens (et n'ayant aucun lien) avec des intervenants externes choisis**

	Lien	Aucun lien
Sociétés fermées	84	16
Entrepreneurs	84	16
Gouvernement	77	23
Fondations	61	39
Organismes spécialisés dans l'appui à l'entrepreneuriat	60	39
Investisseurs (sociétés de capital-risque, banques, etc.)	59	41
Fournisseurs de services professionnels*	50	51
Parcs scientifiques ou incubateurs**	39	61

\* Fournissent des services-conseils (p. ex., comptabilité, marketing, impôt sur le revenu).

\*\* Mettent l'accent sur le démarrage d'entreprise et/ou les interactions entre l'industrie et les entreprises en démarrage.

*Le transfert des connaissances à la société est une mesure de rendement pour l'entrepreneuriat qui peut être présentée sous les formes suivantes : création d'une entreprise, octroi de licences, services-conseils et retombées théoriques.*

- Au cours de l'année universitaire 2007-2008, environ 281 entreprises ont été créées, soit 167 par des diplômés universitaires et 114 par des diplômés de collèges.
- En ce qui concerne les autres formes de transfert des connaissances :

- le travail de services-conseils est la forme la plus populaire;
- environ le tiers des établissements effectuent le transfert des connaissances par des retombées théoriques (création d'une entreprise), des droits de propriété intellectuelle, des contrats de licence et la conception de produits ou de procédés;
- 25 % des établissements n'effectuent aucun transfert de connaissances à la société :
  - d'après un petit échantillon, par type d'établissement, plus de la moitié des instituts de technologie (53 %) n'effectuent aucun transfert de connaissances à la société.

**Tableau 8 : Pourcentage des établissements effectuant des transferts de connaissances à la société, par type de transfert et par type d'établissement**

	Total des établissements	Universités	Collèges décernant des diplômes	Instituts de technologie et autres
Retombées théoriques (création d'une entreprise)	33	42	10	27
Contrats de licence	26	44	-	-
Brevets ou droits de propriété intellectuelle	33	53	-	7
Conception de produits ou de procédés	26	39	20	-
Consultation	64	81	60	27
Transfert de connaissances par d'autres mécanismes	15	17	-	20
Aucun transfert de connaissances	25	11	30	53

Le symbole « - » indique qu'aucune réponse n'a été fournie.

## CONCLUSION

Dans l'ensemble, les constatations de ce rapport montrent que les établissements d'enseignement supérieur canadiens participent activement à la formation en entrepreneuriat, non seulement au niveau théorique, mais également au niveau pratique, en mettant à la disposition des étudiants intéressés par l'entrepreneuriat un réseau de praticiens ainsi que les installations nécessaires pour appuyer ces étudiants.

Cependant, d'après les renseignements présentés, de nombreux secteurs de soutien et de développement pourraient faire l'objet d'efforts plus intenses afin d'encourager et de promouvoir les activités relatives à l'entrepreneuriat dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le premier sujet de préoccupation concerne l'accès des étudiants à la formation en entrepreneuriat. Les activités relatives à l'entrepreneuriat sont pertinentes pour les étudiants de toutes les disciplines désireux de démarrer une entreprise. Toutefois, près de 40 % des établissements ont indiqué ne pas avoir pour objectif d'offrir des programmes relatifs à l'entrepreneuriat dans leur établissement. Dans la plupart des cas, une ou deux facultés (principalement en études commerciales et en génie) offraient pareils programmes. Bien que les établissements déploient des efforts pour favoriser et appuyer les occasions

d'entrepreneuriat sur le campus, seulement 28 % des établissements ont pour objectif d'offrir des possibilités liées à l'entrepreneuriat dans toutes les facultés.

Le deuxième sujet de préoccupation concerne les mécanismes au sein du cadre qui génère des avantages économiques; plus précisément, le soutien limité et sporadique accordé aux entreprises en cours de démarrage et la présence (ou l'absence) d'autres méthodes de transfert des connaissances à la société.

Près de 300 entreprises ont été créées en 2007-2008 au sein des établissements d'enseignement sondés, et l'étude confirme la présence d'appui pour ces entreprises. Il existe cependant des lacunes et des incohérences dans l'ensemble de ce système de soutien. Un bon 95 % des établissements ont répondu qu'un nombre important de diplômés avaient montré un intérêt pour la formation en entrepreneuriat, en participant à des concours d'élaboration de plan d'affaires, à des incubateurs et à des stages; toutefois, 41 % des établissements n'avaient pas de liens externes avec des investisseurs, 51 % n'avaient pas de liens avec des fournisseurs de services professionnels et 61 % n'avaient pas d'incubateurs pour appuyer les nouvelles entreprises des entrepreneurs intéressés. En outre, les mécanismes les plus populaires utilisés pour le transfert des connaissances des établissements à l'ensemble de la société, à savoir les bureaux de transfert de la technologie et le travail de consultation, ne sont sans doute pas les plus efficaces pour faire profiter les établissements d'enseignement canadiens des avantages à long terme des activités relatives à l'entrepreneuriat.

La formation en entrepreneuriat nécessite un cadre global adéquat et cohérent qui englobe les divers volets de cette formation. Les résultats de l'étude ont souligné la présence de plusieurs initiatives et pratiques solides, mais ont également montré que les efforts de formation entourant l'entrepreneuriat comportent plusieurs lacunes. Au bout du compte, l'élaboration d'un cadre détaillé visant à offrir accès et soutien aux entrepreneurs sera un processus complexe, qui dépendra des résultats attendus du système d'enseignement relatif à l'entrepreneuriat.

## **Annexe A : Enquête, méthodologie et taux de réponse**

L'enquête a été élaborée et réalisée dans 31 pays de l'Union européenne (UE). Le rapport final canadien comprendra une comparaison entre l'UE et le Canada; cependant, le présent document ne fait état que des résultats pour le Canada.

Avant de mener l'enquête au Canada, les représentants d'une université, d'un collège, de la Fédération canadienne des doyens des écoles d'administration (FCDEA) et de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) l'ont examinée et commentée pour s'assurer qu'elle était adaptée au système d'enseignement supérieur canadien.

### *Méthodologie*

L'enquête comportait deux sections, soit une enquête préliminaire comportant 9 questions et une enquête détaillée comportant 68 questions. L'enquête préliminaire avait pour objectif de déterminer si un établissement particulier offrait un niveau d'enseignement lié à l'entrepreneuriat suffisant pour justifier la poursuite de l'enquête. Pour se qualifier à l'enquête détaillée, l'établissement devait répondre à un des trois critères suivants :

- L'établissement offre des activités, dans le cadre du programme ou en dehors du programme, axées sur le développement de comportements, de compétences, de connaissances et d'expérience en entrepreneuriat ainsi que le développement d'un esprit d'entreprise.
- L'établissement offre des cours dans lesquels l'entrepreneuriat représente plus de 25 % du contenu du cours.
- L'établissement offre de la formation en entrepreneuriat depuis un certain temps (nombre d'années).

Les participants visés par l'étude étaient les doyens des écoles de commerce et les directeurs des centres d'entrepreneuriat de chaque établissement. La FCDEA et l'ACCC ont été contactées pour dresser une liste complète des coordonnées des participants ciblés.

L'étude, réalisée en ligne, a cerné six volets de la formation en entrepreneuriat (annexe B). Chaque établissement a eu accès à un lien unique pour permettre aux participants d'envoyer facilement le lien de l'étude à d'autres personnes, au sein des établissements, pouvant contribuer à certaines parties de l'étude.

Les établissements ont été classés pour chaque volet afin de fournir une analyse comparative. Pour chaque volet, les trois établissements arrivant en tête figurent à l'annexe C comme source de référence globale pour le lecteur.

Afin d'assurer un bon taux de réponse, trois courriels de rappel ont été envoyés à deux semaines d'intervalle, avant de commencer une procédure de suivi téléphonique de deux semaines.

### *Taux de réponse*

Au total, 36 universités et 32 collèges ont participé à l'enquête canadienne. De ces 68 établissements, 7 ne se sont pas qualifiés pour l'y participer à l'enquête détaillée. La liste complète des établissements participants se trouve à l'annexe D.

Le taux de réponse global à l'enquête canadienne a été de 33 % tandis que celui à l'enquête de UE était de 17 %. En outre, l'échantillon canadien représentait plus de 50 % de la population totale des étudiants de premier cycle au Canada de 2007 à 2008.

## **Annexe B : Volets de l'enseignement relatif à l'entrepreneuriat**

**Stratégie** – Le volet « stratégie » se traduit par des objectifs écrits de la formation en entrepreneuriat, intégrés à la stratégie globale de l'établissement, démontrant un engagement à l'égard de la promotion de l'entrepreneuriat. Ce volet peut dicter l'attribution des ressources et les moyens fixés pour atteindre les objectifs sous-jacents de la formation en entrepreneuriat.

**Infrastructure des établissements** – Le volet « infrastructure des établissements » montre le degré de planification et d'engagement au sein de l'établissement en matière d'enseignement relatif à l'entrepreneuriat. Les centres d'entrepreneuriat constituent un point central d'accès pour les entrepreneurs à un grand nombre de programmes d'enseignement, d'occasions de réseautage, de technologies et de ressources, tant sur le campus qu'au sein de la collectivité. Parmi les autres exemples d'infrastructure, mentionnons les départements d'entrepreneuriat, les centres d'entrepreneuriat, les installations d'incubation et les bureaux de transfert de la technologie.

**Ressources** – Le volet « ressources » explique comment la formation en entrepreneuriat est appuyée financièrement au sein de l'établissement. On suppose que la formation en entrepreneuriat prendra probablement de l'expansion si elle bénéficie de fonds, et particulièrement s'il s'agit d'un financement à long terme plutôt qu'à court terme ou basé sur des projets. Le montant du financement déterminera bien entendu la portée des activités relatives à l'entrepreneuriat dans les établissements. En outre, il sera plus facile de faire de la formation en entrepreneuriat un élément permanent des établissements si les activités relatives à l'entrepreneuriat peuvent générer un revenu, ou encore garantir ou favoriser un financement externe des établissements.

**Enseignement et apprentissage** – Le volet « enseignement et apprentissage » englobe les activités du programme d'enseignement relatif à l'entrepreneuriat de l'établissement. Cela comprend les cours et les diplômes relatifs à l'entrepreneuriat offerts ainsi que les diverses activités hors programme relatives à l'entrepreneuriat offertes. La qualité des cours relatifs à l'entrepreneuriat dépend du matériel didactique et des méthodes d'enseignements utilisés. La partie du volet touchant les programmes d'enseignement examine la façon dont les établissements élaborent leur programme d'enseignement relatif à l'entrepreneuriat en mettant l'accent sur la collaboration entre les disciplines et les établissements pour concevoir ce programme d'enseignement.

**Perfectionnement** – Le volet « perfectionnement » est centré sur les efforts déployés par les établissements pour continuellement améliorer leurs activités relatives à l'entrepreneuriat. Dans le cadre de ce volet, on détermine si les établissements évaluent leurs activités d'apprentissage relatives à l'entrepreneuriat et s'ils tiennent compte des besoins et des désirs des utilisateurs directs anciens et actuels (les étudiants actuels et les anciens étudiants) ainsi que des utilisateurs indirects ou utilisateurs finaux (les employeurs potentiels, les sociétés financières d'innovation), dans l'élaboration et l'amélioration de leur programme d'enseignement relatif à l'entrepreneuriat. De plus, la qualité de la formation en entrepreneuriat dépend beaucoup des connaissances et des compétences du personnel enseignant à ce chapitre. Par conséquent, ce volet comprend également l'aspect des ressources humaines consacrées à la formation en entrepreneuriat, par exemple le recours à des entrepreneurs comme conférenciers invités ou l'expérience en matière d'entrepreneuriat du personnel enseignant. Finalement, ce volet explique comment les ressources humaines au sein des établissements

soutiennent et développent les efforts d'enseignement relatif à l'entrepreneuriat du personnel enseignant.

**Sensibilisation** – Le volet « sensibilisation » porte sur les liens forgés entre les établissements et les intervenants externes, puisque ces liens illustrent les occasions liées à l'entrepreneuriat offertes aux étudiants par les établissements.

Ce volet tient compte du fait que développer l'esprit d'entreprise chez les étudiants n'est pas entièrement un exercice théorique. Dans la plupart des milieux d'enseignement, les étudiants sont isolés de l'environnement externe; afin de développer l'esprit d'entreprise ainsi que les compétences au sein de la population étudiante, les établissements peuvent offrir la possibilité d'acquérir de l'expérience pratique grâce à diverses activités axées sur la sensibilisation.

**Annexe C : Trois établissements bien classés appuyant la formation en entrepreneuriat,  
par volet**

<b>Volet</b>	<b>Établissements</b>		
Stratégie	Université Laval	Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse	Université Ryerson
Infrastructure des établissements	Université Wilfred Laurier	Université Ryerson	HEC Montréal
Enseignement et apprentissage	Université du Nouveau- Brunswick – Fredericton	Cégep de Chicoutimi	Université Mont- Royal*
Perfectionnement	Université McMaster	Université Trinity Western	Université Mont- Royal*
Sensibilisation	Université de Toronto	Université de l'Alberta	Université de Waterloo
Ressources	Université McGill	Université de l'Alberta	Université de Waterloo

\* Anciennement connue sous le nom de Collège Mont Royal

## Annexe D : Listes des participants

### Universités (36)

- Association de Lethbridge
- Collège universitaire Algoma
- Collège universitaire King's
- HEC Montréal
- Université Acadia
- Université de l'Alberta
- Université Bishop's
- Université Brock
- Université Capilano
- Université de la Colombie-Britannique
- Université Concordia
- Université Concordia – Collège de l'Alberta
- Université de Guelph
- Université Laval
- Université McGill
- Université McMaster
- Université Memorial de Terre-Neuve
- Université de l'Ontario – Institut de technologie
- Université d'Ottawa
- Université du Nouveau-Brunswick – Fredericton
- Université Queen's
- Université de Regina
- Université Ryerson
- Université de la Saskatchewan
- Université Simon Fraser
- Université St. Francis Xavier
- Université Thompson Rivers
- Université de Toronto
- Université Trinity Western
- Université de l'Île-du-Prince-Édouard
- Université de la vallée du Fraser
- Université de Victoria
- Université de Waterloo
- Université Western Ontario
- Université Wilfred Laurier
- Université York

### Collèges (32)

- Cégep de Chicoutimi
- Cégep Limoilou\*
- Collège Algonquin
- Collège Cambrian
- Collège Centennial
- Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse
- Collège Conestoga – Institut de technologie et d'apprentissage avancé
- Collège de Kemptville
- Collège de Medicine Hat\*
- Collège de New Caledonia
- Collège de Niagara
- Collège de Red River
- Collège de Sault
- Collège des Rocheuses\*
- Collège du Yukon
- Collège Fanshawe
- Collège George Brown
- Collège Georgian
- Collège Heritage
- Collège Holland
- Collège Northern des arts appliqués et de la technologie
- Collège Northern Lakes
- Collège Okanagan
- Collège régional Champlain
- Collège régional Parkland\*
- Collège Seneca
- Collège St. Clair
- Institut des sciences appliquées et de la technologie de la Saskatchewan
- Institut Michener des sciences médicales appliquées\*
- La Cité collégiale\*
- Loyalist College
- Université Mont-Royal (anciennement connue sous le nom de Collège Mont Royal)

\* Ces collèges ne réunissaient pas les conditions voulues et n'ont donc pas été inclus dans l'échantillon.